



## Diffamation et accusations mensongères

-----  
Par Visiteur

Un locataire qui ne payait pas ses loyers depuis deux ans chez mes parents a porté plainte à la gendarmerie pour harcèlement, menaces et m'a nommé disant que je l'avais menacé de lui envoyer mes amis gitans s'il ne partait pas rapidement.

Je manage depuis 6 ans un groupe de musiciens gitans au talent extraordinaire et m'efforce de changer le regard sur ces gens en les entraînant dans toutes mes actions humanitaires ( télé, radio, journaux en parlent tres souvent..)et n'accepte absolument pas ce genre de situation. Eux non plus d'ailleurs. Puis je porter plainte? comment dois je m'y prendre ? que dois je mentionner dans celle-ci.

Nous avons fait une BD sur cette belle histoire et nous nous sentons salis et humiliés. Vous pouvez nous découvrir sur [www.taxiguide.fr](http://www.taxiguide.fr).

J'attends votre réponse avant de contacter la presse car si je suis habituée à certaines réflexions, illusions sur les voleurs de poule....suscitée par la jalousie et la bêtise de certaines personnes mais là , porter plainte pour menaces...on est allé trop loin!!!!.

Je vous remercie pour vos conseils... Martine TEMPIER

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Puis je porter plainte? comment dois je m'y prendre ? que dois je mentionner dans celle-ci.

Vous pouvez porter plainte pour "diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe" (art. R. 624-3 du code pénal).

Pour cela il vous suffit de vous adresser à la police ou à la gendarmerie.

Bien que je comprenne votre attitude, il est possible que des suites ne soient pas données à votre plainte, tout comme à celle de votre locataire d'ailleurs.

Cordialement